

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 et Article R.2121-7 du CGCT)

Les membres du Conseil Municipal de Porchères se réuniront à la **mairie**, en session ordinaire le

MERCREDI 27 AOUT 2025 A 20 H 00

L'ordre du jour comprendra les points suivants :

Finances :

- Redevance d'Occupation du Domaine Public par GRDF - Année 2025
- Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité et principe de la redevance règlementée pour chantiers provisoires

Délibérations diverses

- Devenir des syndicats d'électrification
- Approbation de la modification des statuts du SDEEG

Questions/Informations diverses

Fait à Porchères, le 20 août 2025

Le Maire,
David REDON.

